



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques
Pôle de Coordination et d'Instruction
Cellule Développement Durable**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de Saint-Clément-sur-Durance

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Installation de stockage
de déchets inerte**

En application de l'arrêté préfectoral n°2024-DPP-CDD-15 du **- 7 FEV. 2024**, une consultation du public sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la Routière du Midi, pour son projet d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, située sur la commune de SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE, est organisée du 29 février 2024 au 31 mars 2024 inclus.

Cette installation relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE et sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes (rubrique Actions de l'État > Environnement, risques naturels et technologiques > Participation du public - consultation du public).

Il pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de SAINT-CLÉMENT-SUR-DURANCE, aux jours et heures d'ouverture au public, soit le mardi et le vendredi de 13h30 à 17h00.

Les observations du public pourront également être adressées, avant la fin du délai de consultation du public, soit par courrier à : Préfecture des Hautes-Alpes - Cellule du développement durable – 05011 GAP cedex, soit par courriel à l'adresse suivante : pref-isdi-saintclementsurdurance@hautes-alpes.gouv.fr

Le préfet des Hautes-Alpes est l'autorité compétente pour prendre la décision, à l'issue de la procédure. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoit ROCHAS